

Université de Reims Champagne-Ardenne

Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion

Fiche pratique

---

## Demande d'achat de logiciel

---

Date de rédaction : Mai 2019

Destinataire(s) : personnels enseignants et administratifs

Rédaction : Direction de la Faculté

Contact : Secrétariat du Doyen - Nathalie RENEZ - 03 26 91 38 05

---

### **Un ensemble de logiciel est acheté ou loué par la Faculté SESG ou l'URCA.**

Ces logiciels sont soit installés dans l'ensemble des salles machines du campus, soit dans certaines seulement. Certains de ces logiciels peuvent également être installés sur les ordinateurs personnels des enseignants et/ou des étudiants. *(La liste des logiciels actuellement disponibles, les salles où ces logiciels sont installés, et le mode d'installation -salle machine, ordinateur personnel- sont placés en annexe de cette procédure).*

**Vous souhaitez demander le renouvellement d'un des logiciels dont la date d'utilisation arrive à expiration ou désirez disposer d'un nouveau logiciel ? Suivez la procédure ci-dessous :**

<b>PROCÉDURE</b>
------------------

### **1. Demande écrite**

Adresser la demande écrite de logiciel à **Mathieu Houdebine** par voie électronique (mathieu.houdebine@univ-reims.fr) avec copie au secrétariat de direction de la Faculté, en précisant :

- ✓ S'il s'agit d'un renouvellement ou non ;
- ✓ En cas de nouveauté, le nom précis du logiciel ainsi que sa version et le système d'exploitation (mac, windows, unix) ;
- ✓ En cas de nouveauté, décrire en quelques mots l'utilité du logiciel (pour diffusion aux autres collègues) ;
- ✓ Le mode d'installation souhaité (salle machine, poste personnel enseignant, poste personnel étudiant) ;
- ✓ En cas d'utilisation avec les étudiants : le nom du diplôme, l'année, de la matière, le semestre, et le nombre d'étudiants concernés.

## 2. Suite donnée

- ✓ Cette demande sera étudiée et fera l'objet d'un devis qui sera soumis à l'URCA, à la direction de la Faculté ou encore au responsable de mention de diplôme.
- ✓ En cas d'accord, et après acceptation et traitement par les services de comptabilité le logiciel sera acheté ou loué.
- ✓ Une fois acquis, le logiciel sera ensuite installé dans les salles prévues.

➤ **En conséquence, prévoir 6 mois de délai entre la demande et l'installation effective du logiciel si la demande est acceptée.**